

20 janvier 2021

COMMUNIQUÉ AUX ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS DU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE MALADIE 10995

Par Nicole Frascadore,
présidente et responsable du dossier assurances

Dans ce communiqué, vous trouverez deux messages importants de La Capitale :

- COVID-19: Mise à jour des plus récentes informations concernant les protections d'assurance voyage;
- Aide psychologique gratuite pour les membres de votre organisation.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à consulter le FAQ sur le site de La Capitale.

<https://www.lacapitale.com/fr/particuliers/assurances/assurance-collective>

COVID-19: Mise à jour des plus récentes informations concernant les protections d'assurance voyage

La Capitale continue de suivre l'évolution de la situation en lien avec la COVID-19. Nous prenons soin de nous ajuster conformément aux nouveaux décrets mis en place par nos différents paliers gouvernementaux et aux besoins de la crise sanitaire.

La santé et la sécurité de l'ensemble de nos assurés sont une priorité pour nous et demeurent au centre de nos décisions en ce temps de pandémie. **Nous recommandons à nos assurés de se conformer aux avertissements du gouvernement du Canada en matière de voyage, car nous ne pouvons garantir l'accès et la qualité des soins médicaux à l'étranger.**

Malgré cela, bien que la meilleure protection soit toujours de limiter les déplacements, La Capitale tient à apporter son soutien auprès de ses assurés s'ils doivent voyager.

Voici une mise à jour des plus récentes informations concernant

nos différentes protections d'assurance lorsque nos assurés sont actuellement EN VOYAGE :

1. Les frais pour les tests de dépistage de la COVID-19 effectués à la demande d'une autorité gouvernementale, pour le retour au Canada, ne sont pas couverts par l'assurance voyage.
2. Les frais supplémentaires occasionnés par l'attente d'un résultat au test de dépistage de la COVID-19, effectué à la demande d'une autorité gouvernementale, ne sont pas couverts (par exemple, les frais pour un nouveau billet d'avion ou le changement de date de retour du billet existant, les frais d'hébergement ou de subsistance, etc.).
3. Si un résultat est positif au test de dépistage de la COVID-19 et que la police d'assurance couvre cette maladie, les frais suivants seront admissibles selon le montant maximum prévu au contrat :
 - Les frais médicaux
 - Les frais supplémentaires engagés pour l'achat d'un billet de retour ou les frais de modification du billet existant, selon les caractéristiques suivantes :
 - o Billet simple en classe économique
 - o Vol effectué par un transporteur public à horaire fixe
 - o Trajet le plus direct vers la destination initialement prévue

L'hébergement et les frais de subsistance ne sont pas couverts sauf si indiqué au contrat.

Aide psychologique gratuite pour les membres de votre organisation

La Capitale comprend que certaines personnes peuvent vivre des moments difficiles face aux nombreuses obligations et restrictions qu'occasionne la pandémie. Par conséquent, nous souhaitons leur apporter notre soutien en offrant gratuitement l'accès à un service d'aide psychologique par téléphone à l'ensemble de nos assurés couverts par un régime d'assurance collective.

Ce service d'aide est dispensé par des professionnels spécialisés en santé psychologique d'Optima Santé Globale. Tous nos assurés pourront bénéficier de 3 heures de consultation téléphonique gratuite.

N'hésitez pas à rendre ce numéro de téléphone disponible pour les personnes assurées de votre groupe (109995).

[Aide psychologique gratuite pour les assurés de La Capitale](#)

Que ce soit pour de l'anxiété, du découragement, du stress, plusieurs ressources sont à votre portée pour faire face à cette période difficile.

La Capitale offre gratuitement l'accès à un service d'aide psychologique par téléphone à l'ensemble de ses assurés de l'assurance collective.

Pour joindre le service d'aide 24/7, composez le **1 855-874-8558**.